JACQUES HEURGON

# A PROPOS DES *MEDDICES MINORES* DE CAPOUE

Lorsqu'il a été annoncé que l'Istituto di Studi etruschi ed italici se tiendrait en juin 1981 à Capoue, j'ai béni l'occasion qui allait être offerte de résoudre définitivement un problème dont on parle souvent sans que le texte qui le pose (une inscription osque du Musée National de Naples), ait jamais, malgré diverses autopsies, autorisé une lecture indiscutable. On en a été jusqu'ici réduit à des préjugés séduisants sur les institutions campaniennes (la *verehia*) fondés sur des photographies nécessairement insatisfaisantes à cause du tuf grumeleux et plein de trous au milieu desquels on souhaiterait q'un épigraphiste objectif réussît à démêler le ductus d'un lapicide maladroit. C'est á mon ami Jean-Paul Morel que je dois quelques unes des photos du la fin de cet article: je ne aurais trop le remercier de la peine qu'il a prise.

Citons d'abord les principales lectures données par les éditeurs de cette inscription que nous désignerons comme Ve 87, le *Handbuch des Italienischen Dialekten* de l'illustre savant viennois, Emil Vetter (1953), s'étant imposé comme le recueil classique — quoique d'autres eussent pu revendiquer ce titre et aient enrichi le dossier: la *Grammatick der oskisch-umbrischen Dialekte* (II de von Planta (1987), *The Italic Dialects* de R.S. Conway (1987), *A Grammar of Oscan and Umbrian* de C.D. Buck (1904), accessoirement *Der Staat der alten Italiker* d'A. Rosenberg (1912, p. 100), et, presque en même temps que le *Handbuch* de Vetter, *Le lingue dell'Italia antica oltre il Latino* de V. Pisani (1953), le *Manuale dei dialetti italici* de G. Bottiglioni (1954). Plus récemment la partie osque des *Lingue e Dialetti dell'Italia antica* de A.L. Prosdocimi, avec A. De Bellis Franchi (1977, p. 852). Enfin les *Nuovi Documenti Italici a complemento del Manuale* di E. Vetter, di P. Poccetti (1979). Mais la publication qui desormais fera date est, par la Dott. Annalisa Franchi De Bellis, *Le Iovile Capuane* (238 p., 23 photographies, Olschki, Florencc 1981), qui constitue une étude compléte oń l'on admire entre autres le sens que l'auteur a des problémes de société et de culture que posent les *iovile*. Rappelons que nous avons publié en 1942 une *Etude*

sur les inscriptions osques dites iùvilas qui, aimablement discutée par Vetter, a eu le grand honneur d'être souvent adoptée dans ses conclusions par Bottiglioni.

Donc Ve 87, 1.7:
Conway: *u*níníveresi*m*
v. Planta: i.ním vere*h*ias
Rosenberg: pun medd(is) pis. / .....verehias / fust
Buck: pun medd. pís / vere*hias* / fust
Heurgon: pun medd pis / *m*inivere. ad-/ fust
Vetter: cum magistrat(uum) aliquis n(omine verehí(as) a(d)
Pisani: i.ním vereias
Bottiglioni: miniverer a(d)

A Ve 87, ajoutons, parce que la comparaison va s'imposer, les lectures toutes identiques (*medik minive* de Ve 88 B (ligne 8).

Il y a environ quarante ans j'écrivais dans ma thèse sur *Capoue préromaine* [1], à propos des *meddices* de cette ville, que la longue discussion qui avait opposé les historiens depuis Beloch, Rosenberg, Weinstock, pouvait être désormais considérée comme close. J'avais conclu, en me rattachant avec quelques modifications à un article de Weinstock, qu'au IVe et au IIIe siècle av. J. C., Capoue avait été gouvernée par un magistrat suprême, le *meddix tuticus*, quelquefois appelé *Campanus* (*Kapuans*) assisté d'un certain nombre de *meddices* dénommés *meddices minores*, — de même qu'à Rome il y avait des *praetores minores*, dont le titre répondait, dit Festus, *ad uim imperii*, c'est-à-dire au degré de pouvoir et de responsabilité.

Hélas, la discussion n'était pas close. Quelques années plus tard Santo Mazzarino, dans son très brillant livre *Dalla Monarchia allo Stato Repubblicano* [2], reprenait la théorie de Rosenberg et redécouvrait avec joie dans la costitution de Capoue «la tipica constituzione della collegialità disuguale», «con due capi dello stato che non hanno autorità uguale», un *meddix tuticus Campanus* et un *meddix minor.* Un peu plus tard, en 1953, Franco Sartori, dans ses *Problemi di storia costituzionale italista*, reprenait l'analyse des textes [3]: il apercevait tout d'abord à Capoue trois *meddices*, le *meddix tuticus* et le *meddix* tout court, tous deux éponymes, et un *meddix minor* qui ne l'était pas, ce qui l'amenait à conclure que le *meddix tuticus* avec parfois l'épithète *Campanus* et le *meddix* tout court se confondaient; au total Capoue était administrée par ces *meddices*, associés dans cette collégialité inégale dont l'idée alors fascinait les esprits.

[1] p. 231 sq.
[2] Catane, 1947, p. 175
[3] Padoue, p. 22

Dirai-je qu'il me semble que la thèse de la collégialité inégale, par où l'on cherchait à reconstruire artificiellement dans tout le monde italique une réplique de ce qu'on souhaitait trouver à Rome, par exemple dans le couple du dictateur (*magister populi*) et de son *magister equitum*, semble, dans une nouvelle génération moins éprise de systèmes institionnels abstraits, s'etre effacée de l'horizon des savants. Le professeur Campanile, dans ses récents *Studi sulle magistrature indigene municipali in area italica* [4], affirme même que «la diffusa teoria del meddiciato disuguale non ha nessuno reale fondamento documentario». C'est l'examen sans préjugé, en dehors de toute élaboration forcée, qui semble avoir reconquis l'attention des chercheurs, par exemple dans les pages que le professeur E.T. Salmon consacrait dans son livre sur le Samnium en 1967 [5]. Et le fait est que c'est dans le Samnium que la découverte des inscriptions de Pietrabbondante et de Saepinum a fait rebondir le problème des *meddices tutici* [6].

Je me réjouis d'ailleurs d'une réaction générale, que je crois constater aujourd'hui chez les savants italiens, à l'homogénéisation systématique des institutions. Ils ne sacrifient plus les données locales et particulières à la pression irrésistible de l'unité romaine. Emilio Gabba dans sa préface au livre de Campanile, A. La Regina dans son introduction au récent Catalogue de l'Exposition d'Isernia sur le Samnium, insistent sur «la diversa strutturazione che assume in alcune città la magistratura suprema». [7] Ce qui se passe chez les *Pentri* n'est pas nécessairement vrai à Capoue [8]. Il y a un *meddix tuticus* des *Pentri* au niveau tribal; il y a un *meddix tuticus* à Capoue au niveau de la ville. On se félicitera de voir que l'on n'assimile pas *a priori* les institutions de Capoue au IVe et au IIIe siècle à celles de Pietrabbondante dans la guerre sociale; on ne conclura pas que la dualité des *mddices* à Messine, Velletri ou Nola impose la même dualité à Capoue.

Je retrouve donc dans l'étude du professeur Campanile, qu'approuve le surintendant La Regina, la thèse qu'après Weinstock j'avais soutenue en 1942 d'une pluralité de *meddices* subordonnée à un *meddix tuticus Campanus*.

L'objection apparente que le vers 298 des *Annales* d'Ennius semblait opposer à cette pluralité de *meddices* avait été levée dès 1931 par Weinstock, dont j'avais adopté l'interprétation de *summus ibi capitur meddix, occiditur alter.*

[4] Pise, 1979, p. 19

[5] Cambridge: tout le chapitre intitulé «The Culture», p. 77 sq.

[6] A. La Regina, *Le iscrizioni osque di Pietrabbondante e la questione di Bobianum Vetus, Rh. Mus.*, 109, 1966, p. 260-286.

[7] P. 8

[8] *Sannio*, 1980, p. 41 sq.

«Ici le *meddix tuticus* est fait prisonnier. *Occiditur alter*: non pas le second *meddix* est tué, mais un second *meddix*». Et ce qui pouvait être considéré comme une interprétation arbitraire a été repris et confirmé en 1974 dans une admirable note du *Bulletin de l'Institute of Classical Studies de l'Université de Londres.* Otto Skutsch a eu le mérite de retrouver dans ce vers les mêmes événements que Tite-Live racontera dans XXIII, 35, 13, dont il a établi et commenté le texte de façon décisive.

Mais où je ne suis plus d'accord avec le professeur Campanile, c'est sur une question de terminologie. J'ai soutenu, et voudrais encore soutenir, que les *meddices* soumis au *meddix tuticus* étaient qualifiés de *minores*.

Cela dépend de la lecture de deux inscriptions *ióvilas*, dont l'une est au Musée National de Naples (Ve 87; voir p. 1); l'autre, au Municipio di S. Maria de C. V. (Ve 88 B) et qui laisse unanimement lire *medik minive*, c'est-à-dire *meddice minore*.

Reprenons le détail. Dans Ve 86 et Ve 87 les trois fréres Tanternei, réunis dans une de ces fêtes publiques qu'on appelait *ióvilas*, instituent pour leur futur calendrier deux innovations à des dates données: un banquet, qui aura lieu sous la présidence du *meddix* suprême, et un sacrifice, qui aura lieu sous la présidence d'un *meddix* inférieur. Nous justifierons plus loin notre interprétation.

Or il y a dans les deux *ióvilas* une correspondance impérative dont la plupart des éditeurs ne tiennent aucun compte [9]:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ve 86 | pún | Ve 87 | pun medd pís |
| | meddis kapu ad. | | .....a. |
| | fust | | fust |

C'est-à-dire: quand le *meddix* de Capoue... ou quand un *meddix* quelconque... *adfust* sera là, pour assurer, par sa présence, la solennité et la validité religieuse de la cérémonie. Il est clair que la ligne 7 de Ve 87 doit se terminer par le préverbe *ad*. Et cela est si vrai que Vittore Pisani, dans sa traduction latine, écrit: *(ad)erit*.

L'opposition à ma lecture *miniver ad* (Ve 87) est liée à la résistance qui conteste, dans Ve 88 B le sens qui ferait de *minive* l'équivalent de *minor*. Les linguistes pourtant en ont fourni des explications valables, que nous ne reproduirons pas ici. Mais le professeur Campanile est d'avis que «synonyma non sunt multiplicanda sine necessitate»! Et le fait est que «moindre» est attesté en osque, à cinq reprises, sous la forme *minstr(eis)*. Toutefois ces cinq exemples sont tous contenus dans la loi de Bantia, en Lucanie, qui date de 80 à 70 av. J. C. D'autant plus que

[9] Notons que Vetter a tenu compte de notre remarque, que les deux dernières lettres de la ligne devaient se ramener à AD. C'est pourquoi il abrège son *verehias* en *verehi*.

*minstr(eis)* est une forme secondaire formée sur *minister*. L'osque (et le latin) de Bantia sont des langues composites, qui portent en elles un passé chargé, et n'excluent pas à l'origine une forme plus simple, au reste explicable dans la Capoue du IIIe s. comme en latin *minor* [10].

Mais l'allergie à ces formes primitives exprimant l'infériorité est si grande que l'on a la surprise de voir un grand savant comme Vetter (mais *bonus saepe dormitat Vetterus!*) préférer à *minive* un nom propre qui serait celui du *meddix: medik(kiai) mi(nieis) nive(llieís)*. Ce qui est tout-à-fait contraire à l'esprit de cette *ióvila* — et de tant d'autres — dans laquelle une gens (dont le nom pour nous est perdu), en célébrant sa fête traditionnelle, a institué pour l'avenir, *in perpetuum*, KASIT, deux cérémonies qui auront lieu le jour d'une grande fête nationale, un sacrifice, présidé par le *meddix tuticus Capuanus*, un banquet, présidé par un *meddix minor*. Evidemment le magistrat suprême doit pouvoir se faire relayer. Mais ce qui dans l'imagination de Vetter paraît inadmissible, c'est que, moindre ou suprême, il est clair qu'on ne saurait désigner par son nom celui qui présidera une cérémonie future, qui aura lieu dans un nombre indéfini d'années. Une famille napolitaine peut commander une messe célébrée le jour de S. Gennaro au maître autel par le Cardinal Archevêque, et une messe basse pour laquelle elle ne requerra que l'office d'un chanoine. Mais nommera-t-elle ce chanoine par son nom? On trouvera dans les *Stiftungen* de Laum (1914), dans le *Panem et Circenses* de Paul Veyne (1979) bien des exemples d'évergétisme oú le nom du futur *curator* ne saurait, et pour cause, etre mentionné. Par exemple à Mevasia en Ombrie: *U. Altius L. Ianuarius ... hic collegio suo centenariorum legauit sestertium mille, e cuius reditu quodannis die parentaliorum ne minus in homines XII ad rogum suum uescerentur cura collegii centonariorum* (C.I.L. XI, 2, 5047).

Si donc dans Ve 88 B les formes *medik minive* (= *miniverer a(d)*) sont attestées et admissibles, il reste à voir si elles ne peuvent être introduites dans l'illisible ligne 7 de V. 87. On a vu ci-dessus à quelles lectures variées cette ligne a donné lieu. Les uns tendent à inscrire *verehias*, les autres *minivere*. Nous avons dit en commençant que seule une autopsie véritablement objective pourrait résoudre le probléme. Mais nous ferons remarquer d'abord que si Ve 88 B — comme d'autres *ióvilas* — forme couple avec Ve 88 A, les autres «doubles» sont inscrits sur des blocs indépendants, alors que Ve 88 A et B sont gravés sur les deux faces du meme bloc — le second au surplus dans une écriture précipitée et peu soignée. On notera que dans Ve 88 b les N deviennent latins, avec les barres s'abaissant de gauche à droite. Comparez par exemple les lignes 2 de V 86, dans *tantrnaium* (fig. 1). Toute la suite est écrite avec

[10] On notera chez Festus la forme *minivissimo*.

beaucoup de maladresse. Il semble même que le changement dans les jambages de l'N ait embarrassé le lapicide pour la graphie de l'M dans la ligne 4 (pumperias) et dans la ligne 6 (*pún m...*) [11] (fig. 2). Et c'est ici qu'on en arrive à la fameuse ligne 7. Elle précède la ligne 8 sur laquelle on lit sans peine *akrid.*

Mais n'oublions pas que cette ligne 7 doit se terminer par une syllabe correspondant ad AD(*fust*). La partie gauche après l'R en forme de triangle laisse apercevoir deux hastes dont la première appartient à un E. A quelque distance de là apparaît un A; le rebord écrase la lettre finale. Nous reconnaissons là notre A [ d ] (*fust*) (fig. 3)

Restent au début de la ligne six jambages assez confus que domine un N latin. V. Pisani lisait *I. nim (verehias)*. Mais cette ponctuation est invraisemblable. Nous croyons plutôt que le rebord aurait déformé un M initial, suivi d'un I, de l'N latin, et d'un I. Si ce n'est pas un hasard de la photographie, on aperçoit *à droite* du second I le trait horizontal par lequel l'osque exprimait les particularités de son I: on devrait donc lire *mini* [12].

Nous proposons donc encore notre lecture (rectifiée par Bottiglioni: *pún medd. pís / minivere ... a / fust.* Tout dépend de l'oeil de lynx qui saura imposer de cette ligne 7 une lecture absolument convaincante.

[11] Cfr. aussi *sakrann*

[12] J'ai peine à croire au *pún. medd. pis / iním verehias* de la Dott. Franchi, malgré l'interprétation de MV par Poccetti. Plus justement, J. Untermann (*Glotta* 1979, 313) place à la tête du *Collegium* de la *verehia* un *magister*.

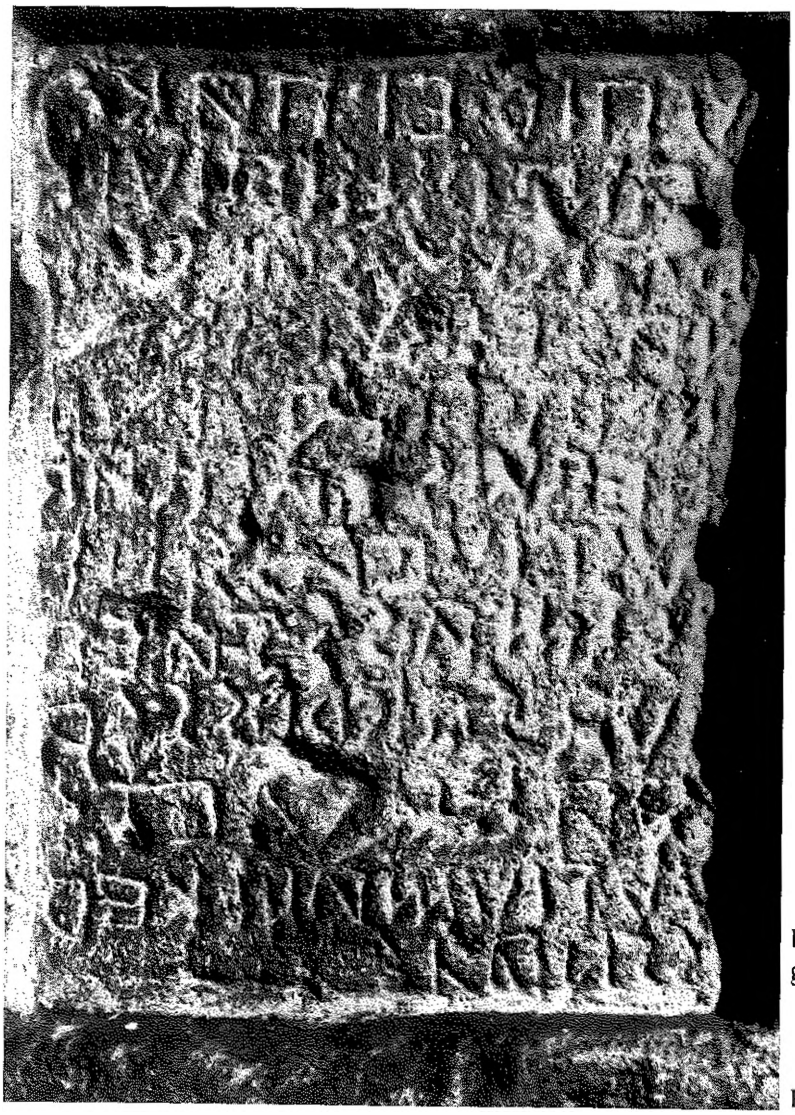

Fig. 1. Ve 86.

In basso a sinistra. Fig. 2 Ve 87, lignes 4-9, A la 1.7 *miniver a.*

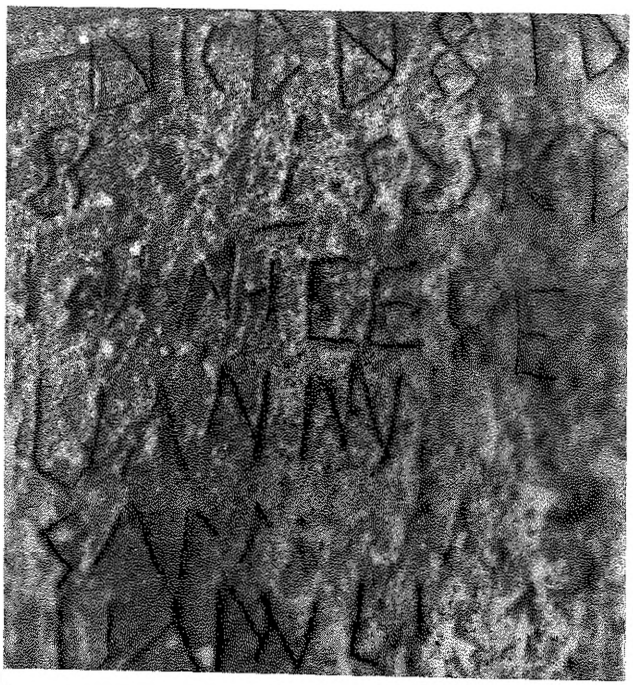

Fig. 3. Ve 87, lignes 5-8.